

#castor

#introduction

#préservation

#zone humide

RØ-INTRODUCTION, PRØSERVATION ET SUIVI DU CASTOR

Structure : A L'Eau Castor

Difficulté : facile



Associations

Biodiversité

France

Occitanie

À l'Eau Castor a été créée en 2024 dans le but de réintroduire le castor d'Europe en Ariège au vu de la rapidité et de la violence du changement-réchauffement climatique.

Pourquoi ce projet de ré-introduction ?

La situation hydrologique de ces dernières saisons met à rude épreuve les cours d'eau, les zones humides et la biodiversité, comme en 2022 où nous sommes passés d'inondations brutales en tout début d'année à une **série de canicules** et une longue **sécheresse** le reste de l'année, 2023 a encore vu une situation tendue et caniculaire.

89 % de nos zones humides ont disparu en 70 années !!

- Or le **castor est un régulateur des flux aquatiques** avec des micro ouvrages (barrages) sur les petits cours d'eau qui ralentissent les écoulements sans rompre la continuité en permettant de recharger les nappes d'accompagnement par l'infiltration de l'eau. Ces nappes réalimentent ensuite les cours d'eau pendant l'étiage et leur évitent les périodes d'assecs.
- Le castor **aère, éclaire et stabilise les berges** en faisant du recépage comme un véritable technicien rivière. A noter que dans le sud, par la douceur des hivers, il coupe beaucoup moins d'arbres car sa survie dépend moins de la consommation des écorces.
- Son action a un **rôle épurateur** tant sur l'excès d'engrais (nitrates, phosphates) que sur les pesticides.
- Il permet également l'atténuation des pics de crues et donc la violence des inondations.

Objectifs :

1. Augmenter la résilience des milieux aquatiques face au changement climatique.
2. Re-naturaliser les cours d'eau et les zones humides et démultiplier leur biodiversité.
3. Restauration biologique, hydrologique et chimique des cours d'eau.
4. Préparer la voie d'autres réintroductions légales ailleurs en France.

Galerie d'images

LE PROJET

Pourquoi ?

1. Augmenter la résilience des milieux aquatiques face au changement climatique.
2. Re-naturaliser les cours d'eau et les zones humides et démultiplier leur biodiversité.
3. Restauration biologique, hydrologique et chimique des cours d'eau.
4. Préparer la voie d'autres réintroductions locales ailleurs en France.

Quand ?
Une fois l'autorisation délivrée (le castor étant une espèce au statut juridique "protégée").

Combien ?
30 castors (6 familles)

Où ?
Dans les rivières aridrogées de l'Ariège-Vil et la Lèze.

Pourquoi l'Ariège ?
Malgré sa position avantageuse au pied des Pyrénées, l'Ariège est une zone vulnérable à la sécheresse ainsi qu'aux crues et inondations, notamment la vallée de la Lèze. De plus, son retour naturel depuis le Tarn où il est actuellement présent, est compromis voire impossible du fait des barrages humains situés sur la Garonne.

